

Aide à la création d'hébergements insolites et innovants

PNR HAUTE-VALLÉE DE CHEVREUSE

Présentation du dispositif

L'aide à la création d'hébergements insolites et innovants a pour objectif de diversifier l'offre actuelle en hébergements touristiques, répondre aux aspirations de certaines clientèles qui se tournent de plus en plus vers des offres insolites et très nature.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligible

Peuvent bénéficier du dispositif :

- les entreprises inscrites au Registre du Commerce et des Sociétés, ayant un chiffre d'affaire inférieur à 750 000 €, ayant une situation financière saine et à jour de leurs cotisations fiscales et sociales, ce qui exclut les entreprises en procédure de redressement.
- les propriétaires de gîtes ou de chambres d'hôtes labellisées ou classées,
- les agriculteurs,
- les associations.

Pour quel projet ?

Le projet doit être cohérent avec les objectifs de la Charte du Parc : un développement économique et social innovant et durable aux portes de la Métropole. Objectif opérationnel 38 : conforter le développement d'un tourisme et de loisirs durables adaptés à tous les publics et conforme à la charte de qualité sur les « Hébergements insolites » du PNR.

— Présentation des projets

Les opérations éligibles sont les travaux de création et d'aménagement d'un hébergement touristique insolite (pas plus de 3 unités aidées pour un même site pour un maximum de 6 unités par site et 15 personnes accueillies).

Quelles sont les particularités ?

— Dépenses inéligibles

Sont exclus les travaux d'entretien.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

La subvention représente 40 % d'une dépense subventionnable de 8 000 HT euros par unité.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

L'intéressé sollicite la mission Tourisme du Parc qui lui transmet un dossier de demande de subvention, que le porteur de projet retourne complété et accompagné des pièces justificatives demandées.

Quel cumul possible ?

Un bénéficiaire devra attendre deux ans pour refaire une demande.

Critères complémentaires

- Effectif d'au moins 1 salarié et de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 0.75 M€.
- Filière d'activité
 - › Tourisme
- Données supplémentaires
 - › Situation - Réglementation
 - › A jour des versements fiscaux et sociaux
 - › Situation financière saine
 - › Lieu d'immatriculation
 - › Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

Organisme

PNR HAUTE-VALLÉE DE CHEVREUSE

- **Parc naturel régional de la Haute-Vallée de Chevreuse**
Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine
78472 CHEVREUSE CEDEX
Téléphone : 01 30 52 09 09
Télécopie : 01 30 52 12 43